

ARTICLE 1-PARTIES AU CONTRAT

Le terme client désigne toute personne morale ou physique, ayant requis les compétences de CB VISUAL DESIGN

Le terme CB VISUAL DESIGN. désigne notre nom commercial

SIRET: 80960936500014 - 50257071600014

Le terme tiers désigne toute personne physique ou morale non partie au contrat.

ARTICLE 2- OBJET DU CONTRAT

Le contrat établit les relations commerciales entre CB VISUAL DESIGNs et le client.

ARTICLE 3- RELATIONS CONTRACTUELLES

Aucun contact téléphonique, ni rendez-vous ne vaut engagement.

Les obligations entre les parties naissent de la signature d'un bon de commande émis par le client ou du retour daté et signé du devis et/ou la facture transmise par nos soins au client accompagné de son premier acompte. Aucun travaux ne débutera avant la réception de ces documents; cette disposition est un élément essentiel du contrat.

ARTICLE 4- TRAITEMENT ET ENVOI DES FICHIERS PAR LE CLIENT

Merci de nous faire parvenir l'ensemble des fichiers clients (textes, polices et images, même issus de tiers, en libre de droit) si possible avant le début de la création. Les textes sont à fournir sous format électronique et typographie sans faute d'orthographe, aucune saisie de texte ne sera réalisée. CB VISUAL DESIGN ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des fautes d'orthographe présentes dans les textes fournis par le client. Toutefois le client peut confier la rédaction des articles à CB VISUAL DESIGN. si nécessaire (tarification à l'article ou à l'heure + relecture par le client). Les polices de caractère sont à insérer dans vos envois. Les images sont à fournir dans une taille et une résolution suffisantes. La qualité des images fournies par le client et leur rendu sont indépendants de la création de la maquette. Toutefois le client peut confier à CB VISUAL DESIGN le soin de retoucher les photos si nécessaire (tarification à la photo).

ARTICLE 5- MODIFICATIONS DE LA DEMANDE INITIALE PAR LE CLIENT

Toute nouvelle création à réaliser fera l'objet d'un nouveau devis. Si les modifications, retouches ou reprises des créations prévues dans votre devis engendrent une intervention dont la durée est manifestement excessive par rapport au délais normalement nécessaire pour la réalisation, dont la nature tend à modifier de manière significative les créations proposées dans le devis, et/ou nécessite le traitement des fichiers sources afin de les rendre exploitables pour réaliser les créations, une facturation à l'heure, sur la base de 50€:heure, sera établie.

ARTICLE 6- MODIFICATION DE DELAIS

Les modifications significatives, reprises de créations, retard dans la prise de décision ou livraison tardive de documents par le client et nécessaire pour la création, repoussent d'autant le délais de livraison établi entre les parties.

ARTICLE 7- CESSION DES DROITS

Tous les projets, maquettes, logos , illustrations établi par nos soins, restent notre propriété, de même que les projets refusés

La cession des droits d'utilisation et de diffusion des créations réalisées s'effectue à complet encaissement des montants facturés sauf dispositions contraires mentionnées sur le devis et/ou la facture.

La cession de ces droits ne concernent que l'utilisation spécifiquement prévue. Toute utilisation ultérieure ou différente nécessite une nouvelle convention. Les modifications ou interprétations d'une création graphique ne peuvent être faites , en aucun cas, sans le consentement de CB VISUAL DESIGN

Les fichiers informatiques, images ou clichés ou films établis par nos soins restent également notre propriété, sauf entente préalable.

Il est ici rappelé à titre informatif que les créations sont gérées par le Code Français de la Propriété Intellectuelle.

ARTICLE 8- TARIFS, PRESTATIONS ET CONDITIONS DE REGLEMENTS

Les prix stipulés sur le devis sont valables un mois à partir de la date d'émission de celui-ci. Les prestations à fournir sont celles énoncées sur le devis, de manière corollaire toutes prestations non énoncées ne sont pas comprises et feront l'objet d'un devis complémentaire.

Le délai convenu entre les parties pour régler les sommes dues ne peut désormais, dépasser 45 jours fin de mois ou 60 jours à compter de la date d'émission de la facture (Article L 441-6 du Code de Commerce).

Si des délais de paiement ont été convenus, l'arrivée du terme met le client en demeure sans qu'il soit besoin d'une relance. Le défaut d'encaissement aux échéances convenues entraîne la suspension de toutes les commandes en cours ; l'exigibilité immédiate des sommes restant dues ; les pénalités de retard sont désormais égales au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne (BCE) au taux du refinancement bancaire plus 10% de majoration.; Nous fixons nos pénalités à 20%. la réserve du droit d'exiger le paiement comptant avant la délivrance de la marchandise pour les commandes suivantes.

Les annulations de commande une fois validée et planning mis en place donneront lieu au paiement d'une indemnité équivalent à 10% du montant total du devis.

ARTICLE 9- RECOUVREMENT DE CREANCES

En cas de non paiement, l'ensemble des frais de recouvrement seront à la charge du client.

ARTICLE 10- LA FORCE MAJEURE

Les parties ne peuvent être considérées comme responsables ou ayant failliés à leurs obligations contractuelles, lorsque le défaut d'exécution a pour origine la force majeure; le contrat entre les parties est suspendu jusqu'à l'extinction des causes ayant engendrées la force majeure. La force majeure prend en compte des faits ou circonstances irrésistibles, extérieures aux parties, imprévisibles et indépendant de la volonté des parties.

ARTICLE 11- PROMOTIONS DES CREATIONS

Sauf dispositions contraires écrites , CB pourra diffuser toutes créations réalisées soit pour le client, soit pour un tiers pour lequel intervient le client, à des fins de « présentation de créations » sur tout type de support, sans limitation de durée. Sauf disposition contraires écrites, la mention « conception CB. »est apposée sur les créations papiers ou web réalisées.

ARTICLE 12- LES CONDITIONS GENERALES DE VENTES

L'auteur peut modifier, ajouter ou retrancher des dispositions à ses conditions générales de ventes sans préavis et sans avoir à en aviser ses clients ou des tiers préalablement

ARTICLE 13- REGLEMENT DES LITIGES

Le contrat est soumis au droit français

En cas de litiges, les parties s'engagent à tout faire pour régler leur différends à l'amiable.

Au cas ou une résolution amiable ne pourrait aboutir, la juridiction compétente est celle de Marseille.